

# SÉANCE DU 4 MAI 2015

\*\*\*\*\*

L'an deux mil quinze, le quatre mai, le Conseil Municipal de la Commune de ST GERMAIN DE PRINCAY, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CHASSERIEAU Daniel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **28 avril 2015**

**PRESENTS** : M CHASSERIEAU D, M PAILLAT D, Mme GRELIER O, Mme GOURMAUD C, M GRELIER B, Mme ROUSSIÈRE S, Mme BARON L, M BOISSEAU S, Mme BIZET N, M DAVID F, M EMERIT D, Mme COUSIN L, M GUITTON F, Mme PHELIPPEAU C, M HERBRETEAU F, Mme RATTIER M, M PLESSIS F, Mme ROUET L, M RIPAUD P,

**EXCUSES** :

**SECRETAIRE: Mme Sandrine ROUSSIÈRE**

## COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20H.

Après lecture et approbation de la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 30 mars 2015, Monsieur le Maire rend compte de la décision spéciale n° 1 /2015 prise en vertu de la délibération sur la délégation des pouvoirs du maire en date du 7 avril 2014 par rapport à l'abandon du droit de préemption de la commune sur les parcelles cadastrées AB 291, 551, 765, 767 situées en U du PLU, puis il aborde l'ordre du jour.

### **D27-2015 /OBJET : TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT RÉSULTAT DE LA CONSULTATION**

Monsieur le Maire rappelle que par sa délibération en date du 12 janvier 2015, le Conseil Municipal a donné son accord pour lancer les travaux de réhabilitation des réseaux dans la rue de la Charronnerie, rue des Borderies et le long de la place de la mairie.

Il précise qu'en application du Code des Marchés Publics, une procédure de consultation des entreprises par procédure adaptée a été lancée suivant le calendrier ci-dessous

- Date de la publication de lundi 30 mars 2015 dans Ouest France et sur [marchéspublics85.fr](http://marchéspublics85.fr)
- Date limite de remise des offres : lundi 27 avril 2015 à 12H

Il précise que cinq offres sont parvenues dans les délais et que le bureau d'étude de la SICAA a établi un tableau récapitulatif des notes obtenues suivant les critères indiqués dans le règlement de consultation :

- Valeur technique de l'offre : **60 %**
- Le prix : **40%**

Entreprises	Prix HT	Note Prix /40	valeur technique /60	Note finale
Charpentier	117 110.40	34.45	57.50	91.95
Sotramat	122 954.00	32.81	56.29	89.10
Alain TP	100 849.50	40	57.29	97.29
Pelletier	125 975.39	32.02	56.06	88.08
Colas La Roche	132 118.18	30.77	57.58	88.35

Monsieur Philippe RIPAUD, ayant quitté l'assemblée Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✓ **RETIENT** l'entreprise Alain TP, mieux disante, pour réaliser les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement rue des borderies, rue de la charronnerie
- ✓ **AUTORISE** M. le Maire à signer le marché public correspondant.

#### **D28-2015 /OBJET : RESTAURANT SCOLAIRE, CHOIX DE L'ENTREPRISE PRESTATAIRE**

Monsieur le Maire rappelle l'historique du projet il précise que Restoria livre les repas au restaurant scolaire depuis novembre 2012. En février 2013, un contrat a été signé pour la période 11 février 2013 au 5 juillet 2013 avec possibilité de reconduction sur deux années scolaires. Il faut donc remettre en concurrence les entreprises.

Monsieur Le Maire donne lecture du cahier des charges établi par la commission restaurant scolaire et le Conseil Municipal prend connaissance des critères d'attribution du marché.

Monsieur Le Maire explique que le marché pourrait être publié le 22 mai pour un retour des offres le 22 juin. Le choix de l'entreprise pouvant avoir lieu à la réunion de début juillet.

Il demande ensuite au Conseil Municipal de délibérer, celui-ci après en avoir discuté à l'unanimité

- ✓ **APPROUVE** le cahier des charges qui vient de lui être présenté
- ✓ **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour lancer les démarches nécessaires à la consultation en vue de la fourniture des repas au restaurant scolaire communal notamment le marché par procédure adaptée.

#### **D29-2014 /OBJET : OPÉRATION BOL DE RIZ**

Le 3 avril, il a été proposé aux enfants de l'école Saint Michel de participer à une opération «Bol de Riz ». Cette action consiste à servir, avec l'accord des parents, un bol de riz aux enfants déjeunant au restaurant scolaire au même prix qu'un repas habituel. La différence entre le prix facturé par Restoria à la commune et celui facturé aux familles, sera reversée au bénéfice du partenariat avec Mahajanga sur l'île de Madagascar.

94 enfants et 7 adultes ont participé, Monsieur Le Maire rappelle les tarifs appliqués au restaurant scolaire : 3.20€ pour les enfants et 6.50 € pour les adultes, l'opération a permis de recueillir un total de 265.64 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- ✓ **DONNE SON ACCORD** au versement de la somme de deux cent soixante cinq euros soixante-quatre cts à l'UDOGEC qui se chargera de reverser cette somme dans le cadre du Partenariat Mahajanga.

#### **D30-2015 /OBJET : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, AJOUT DE LA COMPÉTENCE POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'URBANISME**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-20 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Chantonay, et notamment son article 4.4;

Considérant la délibération du Conseil communautaire du 25 mars 2015 qui approuve la modification statutaire relative à l'extension de la compétence « habilitations » ;

Considérant qu'une modification des statuts est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres qui doivent se prononcer dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du Conseil communautaire ;

M. le Maire propose aux Conseillers municipaux de délibérer sur :

- la modification des statuts communautaires afin d'y ajouter la compétence optionnelle :

**4.4 HABILITATIONS :**

Habilitation à instruire les dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme pour les Maires des communes membres qui le souhaitent,

- l'approbation des nouveaux statuts de la Communauté de Communes.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ✓ **DONNE** un avis favorable pour l'extension de la compétence suivante :  
**4.4 HABILITATIONS :**  
Habilitation à instruire les dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme pour les Maires des communes membres qui le souhaitent,
- ✓ **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes ;
- ✓ **DÉCIDE** de notifier cette délibération au Président de la Communauté de Communes.

**D31-2015 /OBJET : INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION ET D'UTILISATION DU SOL - CONVENTION PARTICULIÈRE AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Le Conseil communautaire a décidé de créer un service d'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol.

Ce service pourra intervenir à la demande des communes qui le souhaiteront.

Lors de sa séance du 25 mars 2015, le conseil communautaire a adopté une convention cadre qui définit les modalités selon lesquelles, la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay assurera l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation et l'utilisation du sol des communes pour lesquels le Maire est compétent.

Une convention particulière est à passer entre la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay et la Commune qui souhaite recourir à ce service communautaire.

Monsieur le Maire présente les conventions cadre et particulière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à unanimité

- ✓ **DÉCIDE DE RECOURIR** au service communautaire d'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol ;
- ✓ **APPROUVE** la convention cadre et la convention particulière pour l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol ;
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer la convention particulière avec la Communauté de Communes.

**D32-2015 /OBJET : SUBVENTION AU GDON DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LES CORVIDÉS**

Monsieur Le Maire fait état du courrier que lui a adressé le GDON. Il explique que le Groupement de Défense des Organismes Nuisibles demande la participation financière des communes sur le territoire desquelles il organise des campagnes de lutte contre les corvidés afin de limiter leur prolifération.

Monsieur le Maire demande l'avis au Conseil Municipal sur le versement d'une subvention de 100 € qui servira à acquérir des leurres ou des cages.

Celui-ci, après en avoir délibéré à l'unanimité

- ✓ **APPROUVE** le versement d'une subvention de 100 € en 2015 au GDON pour l'achat de leurres (appelants) ou de cages pour la capture des corvidés.

## **D33-2015 /OBJET : SPANC, PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL**

Monsieur le maire, présente au Conseil Municipal le rapport du service public d'assainissement. Il fait le point sur les actions menées en 2014 et rappelle également le tarif des services facturés aux particuliers.

A l'issue de sa présentation il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le rapport.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- ✓ **APPROUVE** le rapport du SPANC pour l'exercice 2014 tel que présenté et annexé à la présente délibération.

### **Questions diverses :**

#### *Aménagement du centre bourg :*

Le marché devrait être mis en ligne durant le mois de juin pour un début des travaux en septembre. Une réunion est prévue en mairie le mercredi 6 mai à 8H30.

#### *Réhabilitation de la salle polyvalente :*

La SPL travaille actuellement à l'établissement du cahier des charges pour la consultation des architectes. Pour cela, il convient de cibler les besoins et chiffer le projet. Des contacts sont en cours auprès de différents organismes pour obtenir des aides.

#### *Accessibilité des bâtiments :*

Un bureau d'étude a été retenu par la Communauté de communes pour l'étude sur l'accessibilité des bâtiments. Celui-ci va établir un planning de mise en accessibilité qui sera transmis aux services de l'Etat avant fin septembre 2015.

#### *Maisons fleuries :*

Le thème retenu cette année est « Minéraux et végétaux » la commission parcourra la commune afin de repérer les jardins en harmonie avec ce thème.

#### *Label Villes et Villages Fleuris :*

Neuf personnes se sont proposées pour aider à entretenir les espaces verts situés sur le parcours qui a été sélectionné pour la visite du jury. Une rencontre est prévue en mairie mardi 5 mai entre ces bénévoles et les agents communaux. Les consignes et le parcours mis en place en accord avec le CAUE seront présentés à cette occasion.

#### *Stand St-Germain au Championnat de France de course Cycliste :*

Une réunion est prévue avec les artisans commerçants qui participent au stand. Plusieurs conseillers s'interrogent sur le circuit et surtout sur les horaires pendant lesquels la route principale sera bloquée. Il faudrait prévoir une information dans le bulletin.

#### *Demande de subvention exceptionnelle.*

ASSG, a adressé à la commune une demande de subvention exceptionnelle pour participation au déplacement des jeunes aux rencontres Foot Océane. Le Conseil Municipal n'a pas souhaité donner suite dans la mesure où une subvention est déjà accordée au club en début d'année pour l'ensemble de ses activités.

#### *Commission des Affaires Rurales :*

Elle s'est réunie le 9 avril pour faire le bilan de l'année 2014 et programmer les travaux 2015. Aucune augmentation de la taxe voirie n'est envisagée. Par conséquent, le montant des travaux à réaliser sera sensiblement identique à l'année passée.